

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **16 mai 2017 à 17 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Danis Beauvillier

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

17-05-214

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

17-05-215

Contrat de pavage des terrains de tennis

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de pavage des terrains de tennis à Pavage Lagacé & Frères Inc., au montant de 19 224 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 2015-275.

ADOPTÉE

17-05-216

Contrat de pavage de la patinoire extérieure

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de pavage de la patinoire extérieure à Pavage Lagacé & Frères Inc., au montant de 14 625 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée pour 15 300 \$ à même le fonds de roulement et remboursable en deux versement égaux en deux ans et pour le reste à même le fonds des activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

17-05-217

Achat de portes pour l'aréna Paul-de-la-Sablonnière

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'acheter de Vitrierie ML Inc. 12 portes en acier, comprenant les accessoires et 4 cadres en acier, pour un montant total de 10 440 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée pour les 5 220 \$ à même le fonds de roulement et remboursable en deux versements égaux sur deux ans, et le reste à même la subvention du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

ADOPTÉE

17-05-218

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 17 h 10.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire